

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 6 JUIN 2011

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme C. TALARMAIN, absente excusée qui a donné procuration à Mme ARZUR, de Mme A-M. CONQ, absente excusée qui a donné procuration à Mme CHENTIL, M. J-C JEZEQUEL absent excusé qui a donné procuration à M. CLOITRE, M. P. REUX, absent excusé et Mme C. BLÉAS, absente excusée. Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté.

COMPTE RENDU DE LA VISITE DU COMITÉ DE JUMELAGE EN IRLANDE

Sébastien Colin et Alain Lollier, responsables du comité de jumelage ont fait part au Conseil Municipal du travail réalisé pour la création d'échanges avec l'Irlande. L'association s'est créée fin 2010 et a recherché une ville, en Irlande avec qui établir des relations. M. Colin s'est rendu à Clifden, dans le Connemara, au mois de mars et y a rencontré le président de la Chambre de commerce de Clifden. Cette personne très intéressée par le projet a donné un accord de principe. Cet avis a été confirmé par la chambre de commerce. Un échange de délégations est prévu. Une délégation de Plouarzel sera reçue à Clifden lors de la Saint Patrick en mars 2012 et une délégation de Clifden viendra à Plouarzel en octobre ou novembre 2012. Une charte devra préciser les modalités et le contenu des échanges qui pourront être sportifs, culturels... selon la mobilisation des associations et des habitants de la commune.

AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A)

Huit DIA sont étudiées et concernent la vente de propriétés appartenant à :

- Cts Balcon, Ruscumunoc, terrain non bâti ;
- M. Salaun Frédéric, Mme Refloc'h Sylvie, Streat an Arvoriz, terrain bâti ;
- M. et Mme Le Boudier Yvan, 60 impasse de l'Armor, terrain bâti ;
- M. Deleflie Alexis, Le Carpont, terrain bâti ;
- M. et Mme Bellat, Le Carpont, terrain bâti ;
- M. Peuziat William, Streat Lambaol, terrain bâti ;
- Cts Paucton, 284 venelle des pins, terrain bâti ;
- M. et Mme Aubry, 9 Streat ar Mezou Nevez, terrain bâti

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption de la commune.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DÉCISIONS EN DÉCOULANT RÉSEAU GRAVITAIRE – ZONE DE KREIZH ARZHEL

Quatre entreprises ont remis une offre pour la création d'un réseau gravitaire dans la zone de Kreizh Arzhel. Après avoir étudié les conditions techniques et financières des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir la SARC, entreprise moins disante. Le Conseil Municipal délibère et retient cette entreprise pour un montant de 110 925 € HT. Pouvoir est donné à Mr le Maire pour signer le marché.

CHEMINEMENT PIÉTONNIER DE LA PLACE DES HALLES À LA PLACE SAINT ARZEL DEMANDE DE SUBVENTION

Les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier allant de la Place des halles à la Place Saint Arzel ont débuté. Ils nécessitent la fermeture de la voie depuis l'intersection avec la route de Saint Renan jusqu'à l'intersection avec la route de Saint Éloi. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'obtention des subventions auxquelles le projet est éligible, et notamment auprès du Conseil général (répartition du produit des amendes de police).

TRANSFERT D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Après présentation de la parcelle YV 77 dénommée « impasse de Kerzignat », voie privée ouverte à la circulation et de la demande émanant des propriétaires, le Maire propose d'approuver le transfert de cette voie privée dans la voirie communale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir à l'amiable la parcelle YV 77 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce schéma établi par le Préfet répond aux objectifs de réforme des collectivités territoriales de la loi du 16 décembre 2010. Ces objectifs sont notamment :

- la rationalisation des structures, notamment celles qui œuvrent dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de la protection de l'environnement et pour le respect des actions de développement durable ;
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes ;
- le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un établissement public de coopération intercommunale (communauté de communes) à fiscalité propre.

Concrètement cela se traduirait par :

- la disparition des syndicats d'électrification locaux au profit d'un syndicat départemental ;
- la disparition du syndicat des eaux de Kermorvan au profit d'un syndicat commun à tout le nord Finistère ;
- le transfert de la compétence assainissement public à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI), impliquant la suppression des trois syndicats d'assainissement du territoire (Plouarzel-Lampaul Plouarzel ; Le Conquet-Plougouzel-Trébabu ; Landunvez-Lanildut-Porspoder) ;
- le transfert des attributions du syndicat du plan d'eau de l'Aber Ildut à la CCPI.
- la possibilité d'intégration de la commune d'Ouessant à la CCPI

Un débat s'instaure évoquant les avantages et inconvénients de tels regroupements. Le Conseil Municipal ainsi que chaque syndicat devront, prochainement, se prononcer sur ce schéma.

AFFAIRES DIVERSES

⇒ Précisions concernant l'acquisition de deux propriétés

Suite à la réception des avis des domaines, il est proposé au Conseil Municipal de préciser les conditions d'achat de :

- La propriété Kérébel située en face de la mairie : 1144 m² pour 175 000 €
- La parcelle YE 7 (Menez Crenn) : 4 090 m² à 10 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces conditions et donne pouvoir au Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer la maison Kérébel. La destination définitive de cette maison sera déterminée à la fin de l'aménagement de ce secteur. Le montant du loyer sera défini ultérieurement.

⇒ Pouvoir au maire pour déposer une déclaration préalable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour déposer une déclaration préalable ayant pour objet la remise en état d'une rampe d'accès pour bateaux à Kergronou.

⇒ Les 500 ans d'Hervé de Porsmoguer, dit le Primauguet

La communauté de communes du Pays d'Iroise souhaite coordonner en 2012 une année commémorant les 500 ans de Primauguet. De nombreuses animations proposées par les associations du Pays d'Iroise sont déjà programmées : théâtre, conférences, manifestations sportives, rassemblement de chorales...

⇒ **Bilan médi@sciences**

La manifestation s'est bien déroulée grâce à la mobilisation des bénévoles et des commerçants locaux. Les organisateurs souhaitent les en remercier.

⇒ **Contrat Enfance Jeunesse**

Une réunion du comité de pilotage intercommunal aura lieu le 14 juin 2011. Un diagnostic est en cours auprès des jeunes et des familles. Le bilan établi permettra de cibler les attentes mais aussi de prendre en compte les enjeux financiers.

⇒ **Sol sportif de la salle de sports du bourg**

L'architecte retenu prépare un cahier des charges tenant compte des résultats de l'étude de sols (humidité, ventilation).

⇒ **Assainissement du quartier de Ruscumunoc**

Cette question a été soulevée, et il faut attendre les résultats des études sur les profils des plages avant de définir quels secteurs pourraient, à l'avenir, être équipés en réseau d'assainissement collectif.